

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER DU SÉNAT SUR L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC MEECH

I LES TRAVAUX DU COMITÉ PLÉNIER

1. Le 30 avril 1987, le premier ministre du Canada et les premiers ministres de toutes les provinces ont conclu un accord de principe appelé Accord constitutionnel du lac Meech. Voir l'annexe I.

2. Le 3 juin 1987, les premiers ministres ont signé l'*Accord constitutionnel de 1987*, appelé communément l'Accord Langevin, qui constituait un accord de nature politique, ainsi qu'une résolution autorisant la *Modification constitutionnelle de 1987*, où figure le texte des modifications proposées à la Constitution du Canada. Voir l'annexe II.

3. Dans le présent rapport, le mot « Accord » se rapporte à tous ces documents.

4. Le 11 juin 1987, le Sénat a décidé de consacrer plusieurs séances à l'étude des propositions de modification de la Constitution énoncées dans ces documents. Siégeant en comité plénier, il a tenu 16 séances au cours desquelles il a recueilli 30 témoignages de groupes et de particuliers. Par ailleurs, il a reçu 219 mémoires.

5. Afin de recueillir le plus grand nombre de témoignages de particuliers et de groupes, le Comité a fait paraître dans un grand nombre de journaux canadiens une annonce dans laquelle il invitait toutes les personnes préoccupées par l'Accord à lui soumettre leur point de vue. Voulant en outre obtenir certaines opinions utiles à son étude de diverses questions particulières, il a invité plusieurs personnalités canadiennes, notamment le très honorable Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le ministre des relations internationales du Québec, M. Gil Remillard et M. Allan Cairns, professeur à l'Université de Colombie-Britannique. Il est tout à fait dommage que le premier ministre Robert Bourassa et l'honorable Gil Rémillard aient décliné l'invitation du Comité.

6. Le 13 août 1987, le Sénat a constitué un groupe de travail pour donner l'occasion aux habitants des territoires nordiques d'exprimer leurs préoccupations au sujet de l'Accord du lac Meech. Le Groupe de travail a remis son rapport au Comité plénier le 1^{er} mars 1988. Voir l'annexe III.